

Recalée par Tannay, l'association Rives publiques attaque

Léman L'association voulait un accès public aux rives communales, c'est non. Elle fait donc recours.



Victor von Wartburg, à la tête de l'association Rives publiques, n'a pas encore dit son dernier mot.
Image: Alain Rouèche/a

Par Gilles Biéler

06.09.2016

«Déni de justice»; «Les autorités font n'importe quoi»; «Le Canton bafoue la loi». Au téléphone, Victor von Wartburg ne sait plus s'il doit «rire ou pleurer». Ce qui est certain, c'est qu'il ne rate pas les autorités. Président de l'association Rives publiques, le vindicatif habitant de Mies n'est plus à un combat près dans sa lutte pour assurer à tous un accès au lac. Du coup, deux recours sont arrivés le 23 août à la Cour cantonale de droit administratif et public (CDAP). La cible? La Commune de Tannay.

«On leur a demandé d'assurer un accès public sur toute la rive de la commune. Ils ont refusé, alors que de récentes décisions de justice ont confirmé la

légalité de nos exigences!» A l'automne 2015, le Tribunal cantonal pénal acquittait en effet Victor von Wartburg après qu'il avait ouvert à Tannay un portail empêchant l'accès aux rives. Une décision qui avait justement motivé la demande aux communes de Mies et de Tannay.

Pas une porte ouverte à tous

Si Mies avait adressé un nict sec à Rives publiques, qui avait aussitôt déposé un recours à la CDAP, la Municipalité de Tannay avait davantage temporisé. «Nous voulions prendre le temps de rencontrer les propriétaires afin de nous assurer qu'ils respectent tous la loi sur le marchepied», explique le syndic, Serge Schmidt. Qui précise que c'est le cas, avant de rappeler que cette loi n'est pas une porte ouverte à tous, mais un accès assuré aux bateliers, aux pêcheurs, aux navigateurs en détresse et aux douaniers. «Ces derniers ont un passe pour tous les portails susceptibles de leur barrer la route», défend encore l'élu. «Et les pêcheurs, ils l'ont aussi?» pique von Wartburg. «Pas besoin, s'ils viennent en bateau!»

«Si nous ne sommes pas entendus, ayant épuisé toutes les voies juridiques, nous reprendrons nos pincettes pour aller dégager le passage»

Reste que la passe d'armes ne se résumera pas à une canne à pêche. «Nous considérons qu'une association ne peut pas recourir contre les décisions d'un Exécutif, estime Serge Schmidt. Dans tous les cas, ce n'est pas à eux de dicter nos actes.» «C'est vrai, convient le Myarolan. La loi s'en charge déjà et les tribunaux le leur rappelleront.» Et s'ils donnent raison aux Municipalités? «Nous irons jusqu'au Tribunal fédéral. Si nous ne sommes pas entendus, ayant épuisé toutes les voies juridiques, nous reprendrons nos pincettes pour aller dégager le passage.» Et comme, en la matière, la justice pénale lui avait donné raison... (24 heures)

(Créé: 06.09.2016, 10h30)